

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 4 avril 2019, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 9 avril 2019 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↵ Approbation du compte-rendu du 12 mars 2019,
- ↵ Vote des subventions,
- ↵ Budget Communal
 - 1) Compte Administratif 2018
 - 2) Affectation du résultat 2018
 - 3) Budget Primitif 2019
- ↵ Taux d'imposition 2019,
- ↵ Indemnités,
- ↵ Programme du 8 mai.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, Mme DE AVEIRO Marie-France, M. GOUSSU Jacky, M. AUFRAY Philippe, M. D'HUIT Mickaël, Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, M. Hervé BORDIER

Absents excusés : M. OBERDIEDER Stéphane (pouvoir à Ph. AUFRAY), Mme VASSARD Chantal (pouvoir à M. MARIE),

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ROBERT

Date de convocation : 4 avril 2019

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des subventions

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

2. Examen et vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2018 de la commune – Affectation du résultat

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel MARIE, vérifie la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2018
Investissement	110 088,51	68 943,52	-41 144,99
Fonctionnement	202 401,97	228 244,97	25 843,00
TOTAUX	312 490,48	297 188,49	-15 301,99

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Résultat de clôture 2018
Investissement	15 500,46		-41 144,99	-25 644,53
Fonctionnement	156 428,17	755,65	25 843,00	181 515,52
TOTAUX	171 928,63	755,65	-15 301,99	155 870,99

2) **Approuve** la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

3) **Constate** :

- un excédent de fonctionnement de + 181 515,52 €
- un déficit d'investissement de - 25 644,53 €

4) **Décide** d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- Section d'investissement, article 1068..... 43 217,95 €
- Report du solde en section d'investissement, compte 001..... 25 644,53 €
- Report du solde en section de fonctionnement, compte 002..... 138 297,57 €

3. Examen et vote du budget Primitif 2019 de la commune – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 aux membres du Conseil. Les principaux postes d'investissement portent sur les travaux suivants :

- Réfection de la chaussée de la rue du Clos,
- Réfection des trottoirs de la rue de la Baguetterie,
- Amélioration de la sécurité routière dans les rues du village.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote** le Budget Primitif 2019 communal équilibré comme suit :

↳ **Section d'investissement :**

Dépenses : 282 314,45 €
Recettes : 282 314,45 €

↳ **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 353 088,57 €
Recettes : 353 088,57 €

- **Vote** les taux d'imposition comme suit :

- ↳ Taxe d'habitation : maintien du taux de 2018 soit 11,22 %
- ↳ Taxe Foncière (bâti) : maintien du taux de 2018 soit 21,15 %
- ↳ Taxe Foncière (non bâti) : maintien du taux de 2018 soit 41,06 %

4. Indemnité de petit équipement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'allouer une indemnité de petit équipement à l'employé communal.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer à Monsieur GUYON Didier, Adjoint Technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2019 :
 - ↳ Une indemnité de petit équipement de 32,74 €

5. Programme du mercredi 8 mai 2019

11 h 30 : Rassemblement à la Mairie

11 h 45 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle Jean Martin.

6. Divers

- L'assemblée échange à propos du projet de réglementation du stationnement dans la portion de la rue de la République allant du carrefour avec la rue de la Libération au carrefour avec la rue de la Baguetterie. L'étude demandée au Conseil Départemental nous indique qu'il n'est possible d'autoriser et de matérialiser que 4 places de stationnement pour voitures particulières. Il est donc décidé de mettre en place à l'essai et de façon provisoire cette réglementation afin de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.
- Monsieur le Maire rappelle que la date des élections européennes approche. Le Conseil Municipal s'accorde sur les créneaux de tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 22 h 45.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 12 avril 2019
Le Maire
Bernard SERVIN